



Bruxelles, le 11 mai 2022

CM 3055/22

TELECOM  
COASI  
RELEX  
COMPET  
ASIE  
SERVICES  
PROCED

**COMMUNICATION**

**PROCÉDURE ÉCRITE**

---

Correspondant: teleinfo@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32.2.281.7813

---

Objet: **FIN DE LA PROCEDURE ECRITE**

Partenariat numérique avec le Japon

- Autorisation de signer un instrument non contraignant

---

Les délégations sont informées que la procédure écrite lancée par la CM 3044/22 du 11 mai 2022 a été clôturée le 11 mai 2022 à 17 heures (heure de Bruxelles) et que toutes les délégations ont voté en faveur d'autoriser la Commission à signer, au nom de l'UE, le Partenariat numérique avec le Japon, qui figure dans le document 8610/1/22 REV1.

Par conséquent, l'autorisation susmentionnée de signer, au nom de l'UE, le Partenariat numérique avec le Japon, telle qu'elle figure dans le document 8610/1/22 REV 1, est approuvée